



Accueil extrascolaire Châtornay



BULLETIN D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Art.4. Chaque inscription n'est valable que pour l'année scolaire en cours. Elle doit être renouvelée pour chaque année scolaire.

Le formulaire et la charte sont à retourner par mail à :

aes.chatornay@gmail.com **jusqu'au 15 mai 2025**

INFORMATION SUR L'ENFANT

Nom / Prénom	
Date de naissance	
Adresse de l'enfant	
Langue maternelle	
Eventuellement autre langue	
Classe	

Fréquentation souhaitée dès le En régulier ou En irrégulier

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1 = Matin	06h30-08h00					
Unité 2 = Matinée	08h00-11h30					
Unité 3 = Midi	11h30-13h30					
Unité 4 = Après-midi	13h30-15h15					
Unité 5 = Soir	15h15-16h15					
Veillez préciser l'heure de départ du soir	dès 16h15 (par ¼ d'heure)					

Il est possible pour l'unité du soir de venir chercher votre enfant entre 16h15 et 18h30 au plus tard. Pour des raisons d'organisation, l'heure que vous mentionnerez fera foi pour toute l'année scolaire. S'il devait y avoir un changement, la modification doit être annoncée 1 mois à l'avance pour la fin d'un mois à la responsable de l'accueil (exemple : pour une modification au 1^{er} mars, nous annoncer le changement jusqu'au 31 janvier). *Toutes les participations financières demeurent dues dans le même délai.*

Pour les enfants inscrits irrégulièrement, les parents s'engagent à fournir les unités d'accueil souhaitées 1 mois à l'avance.



Accueil extrascolaire Châtornay



INFORMATIONS SUR LE OU LES PARENTS

Représentant (s) légal (aux) :

Nom et prénom : _____ Vit avec l'enfant oui / non

Adresse et domicile _____

Téléphone _____ E-mail _____

Téléphone portable _____ No AVS _____

Nom et prénom : _____ Vit avec l'(les) enfant (s) oui / non

Adresse et domicile _____

Téléphone _____ E-mail _____

Téléphone portable _____ No AVS _____

Situation familiale, si représentants légaux non mariés

Concubin, nom et prénom du conjoint _____

Famille monoparentale

Pension alimentaire reçue oui / non

Garde partagée

Autorités parentales :

Conjointes (les deux)

Papa

Maman

Les informations écrites concernant des particularités de l'accueil sont transmises à :

Papa

Maman

Les deux

Taux d'activité et lieu de travail de Monsieur :

Taux d'activité et lieu de travail de Madame :



Accueil extrascolaire Chatorny



Personne (s) à contacter en cas de nécessité ou d'urgence :

Nom/prénom/ no tél.

Pour les enfants de parents divorcés ou séparés, qui a le droit de venir chercher l'enfant :

Nom/Prénom/tél.

TRAJETS

Comment l'enfant rentre-t-il à la maison après l'accueil ?

Accompagné, veuillez fournir les noms, prénoms et téléphones des personnes venant chercher votre enfant à l'accueil	
Seul, veuillez nous fournir avec l'inscription une autorisation pour que votre enfant rentre seul	

FRERES ET SOEURS

Prénom	Né (e) le

INFORMATIONS SCOLAIRES

Nom de l'enseignant (e)	
Téléphone	
Classe et lieu de l'école	



Accueil extrascolaire Châtornay



ASSURANCE-SANTE

Médecin-traitant Téléphone	
Assurance-maladie/Accident	
Suivi des vaccins	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Assurance RC obligatoire Nom :	No police :
---	----------------------

MEDICAMENTS/ MALADIE

Souffre-t-il/elle d'une maladie particulière, si oui, laquelle ?	
Est-il/elle actuellement sous traitement médical, si oui, lequel ?	
Présente-t-il/elle des allergies, si oui, lesquelles ?	
Suit-il/elle un régime alimentaire particulier, si oui, lequel ?	
Autorisez-vous la prise d'arnica ?	

L'accueil décline toute responsabilité au cas où les points ci-dessus ne devaient pas être remplis de manière complète et correcte.

Facultatif : autres renseignements susceptibles de favoriser la prise en charge de l'enfant (situation perturbante, problème relationnel, phobies, conflits,...)

.....
.....



Accueil extrascolaire Châtornay



AUTORISATIONS PARTICULIERES

Nous autorisons notre enfant à être photographié par le personnel de l'AES lors de certaines activités. Ces photos ne seront diffusées que sur le site de notre cercle scolaire

- oui
 non

Nous autorisons des sorties (promenades, activités en forêt) sous surveillance du personnel de l'accueil

- oui
 non

Nous autorisons l'application de crème solaire pour enfant Nivea 50

- oui
 non

Si votre enfant « ratait » le bus l'amenant à l'AES, autorisez-vous un enseignant ou un membre du personnel de l'AES à le prendre dans un véhicule privé (avec un « réhausseur » si nécessaire)

- oui
 non

En cas d'absence de l'enfant, les parents avertissent au plus vite le personnel de l'accueil et transmettent les informations sur toutes les sorties scolaires prévues le plus tôt possible.

Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance des conditions et règlement de l'accueil et certifie que les renseignements fournis sont exacts (tous les documents sont à disposition sur le site des communes).

Et s'engage, après réception, à s'acquitter de ses factures dans les 30 jours.

Art 2. En cas de non-paiement, la Commission de l'Accueil est compétente pour prendre toutes les mesures utiles, notamment introduire des poursuites et/ou exclure l'enfant de l'Accueil. Sauf en cas de séparation judiciaire ou de divorce, les deux parents répondent solidairement du paiement du placement.

De plus, il/elle autorise le personnel de l'accueil à informer les enseignants de leur enfant de ses heures de présence à l'accueil, à des fins de coordination.

Lieu et date _____

Signature _____

CHARTRE ACCUEIL CHATORNY

Afin que l'année d'accueil 2024/2025 se déroule au mieux pour tous, nous vous faisons part de la charte de l'accueil Chatorny, élaborée par la Commission de l'AES ainsi que les intervenantes. Il vous est demandé d'en prendre connaissance avec votre enfant et de la signer d'ici au 15 septembre 2024.

Arrivée à l'accueil

- Que ce soit avec papa ou maman ou après l'école, je viens tout de suite saluer l'intervenante afin qu'elle valide ma présence. J'écoute ses instructions puis je peux aller vers mes camarades.

Durant le temps d'accueil

- Dans les corridors et le vestiaire, je chuchote.
- A l'intérieur du bâtiment, je me déplace en marchant, avec des chaussons aux pieds.
- J'utilise un langage correct et m'exprime en parlant tranquillement et de manière respectueuse.
- Tant avec mes camarades qu'avec les intervenantes, je les respecte, je fais preuve de tolérance, je reste poli et bienveillant.
- Je reste dans la délimitation autorisée, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Que ce soit au vestiaire ou après avoir terminé un jeu, je range mes affaires à l'endroit prévu pour.
- Je prends soin du matériel et partage les jeux de l'accueil.
- Je me lave les mains avec du savon après chaque passage aux toilettes et avant de faire de la cuisine.
- En cas de conflit, je vais demander de l'aide à un adulte et trouve des solutions en discutant.

Le temps des repas

- Je me lave correctement les mains avec du savon, avant et après chaque repas.
- Je m'assieds, dans le calme, à l'endroit indiqué par l'intervenante et me tiens correctement durant tout le repas. Cela signifie que tous les pieds de la chaise touchent le sol et que le siège reste droit.
- Après les repas, je débarrasse l'entier de ma place et je me brosse les dents quand l'adulte me le demande.

Départ

- Je range mes jeux en cours, je vais dire « au revoir » à l'intervenante puis je range mes chaussons dans le vestiaire.

Charte pour les parents

- Si un enfant est malade, les parents annoncent son absence au plus tard avant 7h30 le jour-même.
- Si un enfant est absent à cause d'une sortie scolaire ou autre, les parents doivent annoncer son absence dès que possible, au plus tard la veille avant 18h00.
- Les parents approuvent, par leur signature, avoir également pris connaissance du règlement d'application communal qui se trouve sur les sites internet des communes et s'engagent à le respecter.

J'ai pris note de cette charte, je me fais expliquer, si nécessaire, les points que je ne comprendrais pas et je m'engage, par ma signature, à la respecter durant toute l'année.

Je comprends que ces consignes permettent une meilleure cohabitation avec mes autres camarades.

Si je ne respecte pas ces règles de vie, mes parents seront avertis et des sanctions pourront être prises.

Lieu et date

Signature du ou des enfants

Les parents attestent avoir lu cette charte et en avoir discuté avec leur (s) enfant(s)

Ils valident avoir pris connaissance du règlement de l'accueil ainsi que des tarifs disponibles sur le site internet de leur commune de domicile.

Signature des parents :

.....

Conséquence d'un mauvais comportement

- Un mauvais comportement « m'isole » à un endroit indiqué par l'intervenant pour réfléchir pourquoi cette attitude prétérite le bon déroulement de l'accueil
- Trois avertissements entraîneront un courrier de la commission de l'AES aux parents des enfants concernés
- En cas de récidives répétées, une exclusion, temporaire ou définitive, pourrait être décidée